Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8970764
Centre d'intérêt: 120

Le Néo-libéralisme en éducation : et si jamais --. -- [Sainte-Foy] : Centrale de l'enseignement du Québec, 1987.
15 p. ; 28 cm. -- (Notes de recherche / Centrale de l'enseignement du Québec ; 11)

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Centrale de l'enseignement du Québec

---

Descripteur(s): Conditions de travail • Rôle du gouvernement • Structure scolaire • Système scolaire • Enseignement privé • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Néo-libéralisme • Privatisation de l'enseignement

---

Cette réflexion porte sur les effets des pratiques néo-libérales en éducation. Dans un premier temps, on énonce des changements observés dans le milieu scolaire québécois comme la précarisation du travail, la recherche de l'excellence ou la privatisation du réseau. Pour mieux comprendre l'origine de ces modifications, on expose les éléments de l'approche néo-libérale, soit la rationalité de l'individu, la réduction du rôle de l'Etat et les conditions pour élargir le libre marché. A quoi peut conduire ce courant socio-économico-politique? Pour répondre, on présente des stratégies (municipalisation et bon d'éducation) qui permettraient le désengagement de l'Etat. On signale les effets sur le système d'éducation, sur le service aux clientèles et sur les conditions de travail. On fait également état de mesures favorisant l'excellence individuelle. L'opposition au néo-libéralisme peut se manifester de deux façons. L'approche d'ordre social et politique vise une plus grande démocratisation. L'approche syndicale et pédagogique favorise à la fois une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage et la mise en avant des approches pédagogiques qui partent des élèves.

Type de document: r

8970764

NOTES de recherche

LE NÉO-LIBÉRALISME EN ÉDUCATION: ET SI JAMAIS...

Centrale de l'enseignement du Québec

« NOTES DE RECHERCHE » est une collection publiée par la Centrale de l'enseignement du Québec afin de rendre compte des travaux de recherche en cours à la Centrale et de rendre plus accessibles différents textes de réflexion produits par les membres de l'unité de recherche ou par des collaboratrices et collaborateurs.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS, 4

INTRODUCTION, 5

QUE SE PASSE-T-IL?, 5

Travail précaire, 5
Sous-traitance, 5
Mimétisme, 6
Excellence, 6
Sélection, 6
Réorientation des ressources, 7
Déréglementation, 7
Relance du privé, 7
Intégration, 8
En somme, de grandes tendances, 8

POURQUOI, 8

Rationalité de l'invididu, 8
Le rôle de l'État, 9
Pour élargir le libre marché, 9

SI JAMAIS... 10

Désengagement de l'État, 10
Municipalisation, 10
Bon d'éducation, 10

DES EFFETS SUR... 12

Le système d'éducation, 12
Les services aux clientèles, 12
Les conditions de travail, 12

La primauté de l'individu, 1[illegible]
Des intérêts à satisfaire,13
L'entrée précoce, 13
Le saut d'année, 13
Des mesures de soutien pou[illegible]

IL FAUT RELEVER LA TÊTE, [illegible]

NOTES, 15

AVANT-PROPOS

Au printemps 1987, nous avions préparé, à l'intention des membres du réseau d'action socio-politique et des solidarités, un bref exposé sur les effets des politiques néo-libérales en éducation.

À la suite de cette présentation, les membres du réseau avaient exprimé le souhait de recevoir le texte de cet exposé et de le voir diffusé plus largement.

C'est pour répondre à cette demande que nous publions sous la forme de cette Note de recherche la version revue, corrigée et, nous le souhaitons, améliorée de cette réflexion sur les effets du néo-libéralisme en éducation.

Bonne lecture!

Luc Joncas
Éducation et société

INTRODUCTION

Au Québec, tout comme dans bien des pays du monde, nous vivons actuellement une remise en question des principes qui ont orienté nos choix de société. Le domaine de l'éducation n'y échappe pas.

Le texte qui suit n'a pas la prétention d'être scientifique. Ce que nous vous présentons, c'est une réflexion sur des pratiques qui ont maintenant cours dans notre système d'éducation. Nous voulons en distinguer l'origine et en visualiser la portée.

Dans une première partie, nous ferons un rapide tour d'horizon des mesures qui s'implantent actuellement. Nous verrons, dans une deuxième partie, d'où s'inspirent les valeurs qui orientent les choix qui sont maintenant faits. Et, pour terminer, nous montrerons jusqu'où nous mènerait l'actualisation intégrale de ces valeurs en éducation.

QUE SE PASSE-T-IL?

Avez-vous remarqué à votre commission scolaire ou à votre collège, des changements au niveau de l'organisation scolaire ou de la gestion des personnels, une réorientation des services aux élèves ou aux étudiantes et étudiants, de nouvelles approches en termes de règlements, d'exigences, d'attitudes ou encore l'émergence de valeurs différentes?

À la Centrale de l'enseignement, nous avons remarqué plusieurs de ces changements aux niveaux du réseau scolaire et du ministère de l'Éducation.

Plusieurs personnes nous ont signalé que dans leur milieu, il se produisait des modifications importantes sur différents aspects. Nous allons en énumérer quelques-unes, libre à vous de vérifier si les mêmes situations se reproduisent chez vous.

Travail précaire

Tout d'abord, mentionnons que plusieurs commissions scolaires et plusieurs collèges font appel de plus en plus aux travailleuses et travailleurs à statut précaire. On nous dit que des postes à temps complet sont scindés en plusieurs postes à temps partiel. Que de nouveaux postes qui pourraient être offerts à temps complet sont plutôt divisés en postes à temps partiel. Nous en concluons que les gestionnaires actuels souhaitent que l'administration des services coûte de moins en moins cher et que de plus en plus de travailleuses et travailleurs soient soumis à l'arbitraire patronal. Les résultantes de cela, c'est qu'une proportion grandissante de travailleuses et de travailleurs ne jouissent plus de la sécurité d'emploi et que les services offerts ne bénéficient plus d'une certaine stabilité.

Sous-traitance

Il paraît que des commissions scolaires et des collèges font largement appel à la sous-traitance pour des services comme les cafétérias ou l'entretien des

édifices. Les compagnies sous- traitantes offriraient à leurs employées et employés souvent non syndiqués des conditions de travail à rabais. On nous a également mentionné que des concessionnaires de cafétéria ont une conception bizarre de la saine alimentation. Toujours au chapitre de la sous-traitance, nous pouvons ajouter que, dans quelques commissions scolaires, les services de psychologie et d'orientation sont assumés par des entreprises privées. La sous-traitance serait-elle pour les administrations scolaires une façon de réduire les coûts et de se décharger de leurs propres responsabilités?

Mimétisme

On nous souligne que plusieurs écoles publiques tendent à changer leur image et à se modeler sur l'école privée dans l'espoir de la concurrencer. Ces écoles publiques vont jusqu'à adopter des pratiques de l'école privée: discipline autoritariste, élimination des « élèves problèmes », etc. On pourrait se demander au détriment de quelle catégorie d'élèves se fait ce resserrement des conditions de vie à l'école?

Pourquoi ne pas mettre l'accent sur ce qui distingue l'école publique de l'école privée? Pourquoi ne pas mettre en évidence que l'école publique est l'institution sociale par excellence à qui on a confié la mission de s'ouvrir à toutes et à tous, de leur permettre d'acquérir une formation de base suffisante pour assurer la démocratie et contribuer au développement de la société, d'intégrer les immigrantes et les immigrants et de prendre en compte la dimension multiculturelle en émergence.

Excellence

Plusieurs milieux d'éducation ont mis le cap sur la recherche de l'excellence. L'excellence qui, dans ce cas, s'oppose à la démocratie, celle qui a un relent d'élitisme au détriment de la lutte aux inégalités. C'est ainsi que certaines et certains en viennent à pratiquer l'identification et la sélection des élèves dits « doués et talentueux » pour leur offrir des activités particulières et souvent exclusives et ce, au nom de l'équité dans la distribution des services, alors que l'on sait que ces mesures conduisent à un accroissement des inégalités.

Y a-t-il des projets « douance » chez vous? Est-ce qu'on sélectionne les meilleurs élèves pour les regrouper dans des classes particulières?

Est-ce qu'on réserve certaines activités, souvent les plus intéressantes, aux élèves identifiés comme « doués et talentueux » ou encore « plus rapides »?

Existe-t-il des écoles à vocation particulière qui sélectionnent leurs élèves sur la base des résultats scolaires?

Sélection

D'ailleurs, avez-vous remarqué que les mesures sélectives se font de plus en plus fréquentes? Même le ministre de l'Éducation proposait dans son projet d'amendements au Régime pédagogique du secondaire d'axer la priorité sur les matières dites « scientifiques », qui souvent servent de déterminants du cheminement scolaire. Quel genre de mesures proposera-t-il dans son plan de redressement en français? Des mesures compensatoires? Peut-être.

Réorientation des ressources

L'enveloppe budgétaire des services complémentaires qui autrefois contenait un montant particulier en soutien aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, montant pondéré selon la carte des régions défavorisées, devient une enveloppe unique des services complémentaires. Ainsi, les administrations scolaires peuvent utiliser cette enveloppe budgétaire au bénéfice des clientèles de leur choix (en certains milieux, on choisit les élèves dits doués et talentueux).

Déréglementation

Depuis quelque temps, on voit se manifester dans le domaine de l'éducation certaines mesures de déréglementation.

Par exemple, à l'automne 1986, le ministre de l'Éducation proposait d'assouplir le règlement visant l'âge d'admission à l'école. D'ailleurs, cet été, il a répondu favorablement aux pressions faites en ce sens par certains parents pour le bénéfice de leur enfant. Il serait intéressant de connaître l'origine sociale des enfants qui ont profité des largesses du Ministre.

Qui ne se rappelle pas la polémique soulevée l'an dernier au sujet d'une hypothétique modification au règlement concernant l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire? Sur ce dernier point, le Ministre a dû reculer devant les nombreuses protestations qui se sont manifestées.

Relance du privé

Point n'est besoin de vous rappeler que le réseau scolaire se privatise de plus en plus. La levée du moratoire sur l'établissement de nouvelles écoles privées et l'accroissement du financement public des écoles privées ne représentent que la pointe de l'iceberg en matière de privatisation.

D'autres mesures en ce sens sont moins connues. La création de nouveaux services privés comme un pensionnat. Celui-ci, sous prétexte entre autres de répondre aux besoins des mères chefs de famille monoparentale, accueillera les filles et les fils des familles qui pourront, elles, contrairement aux premières, se payer de tels services. L'ouverture d'une vingtaine de boîtes privées de formation professionnelle d'ordre collégial, les centres spécialisés rattachés à certains collèges et dont une des principales activités est de répondre à certains besoins des entreprises de la région constituent d'autres formules de privatisation.

Ajoutons l'ingérence de plus en plus grande de représentants de l'entreprise privée au niveau de l'élaboration des programmes de formation professionnelle. D'ailleurs, qui n'a pas lu ou entendu des ténors de l'entreprise privée dénoncer le manque d'adéquation entre la formation professionnelle en milieu scolaire et les exigences du marché du travail? Ou encore, proposer que la formation professionnelle soit dispensée en entreprise ou bien que les entreprises en dictent les contenus? Tout cela, afin que la formation ait pour effets d'inculquer aux jeunes la discipline du travail, de les conditionner au marché du travail et de leur enlever tout esprit critique.

Intégration

Le Concours de la Bourse de Montréal est-il populaire chez vous? Existe-t-il, dans votre commission scolaire ou votre collège, des projets de formation de compagnies par des jeunes, à titre expérimental, afin de développer chez eux l'« entrepreneurship »?

N'y aurait-il pas lieu de réfléchir aux impacts possibles de telles activités? Pensons, par exemple, à la perte de tout esprit critique face au système économique, à l'engouement pour la concurrence au détriment de la coopération ou de la solidarité.

En somme, de grandes tendances

« Entrepreneurship », primauté de l'individu, privatisation, précarisation de l'emploi, réduction des coûts, autant de concepts ou d'idées qui traversent présentement la société et qui ont inspiré de nombreuses mesures adoptées en milieu scolaire. Certaines de ces mesures se voulaient des solutions à divers problèmes: manque de ressources (humaines et matérielles), tâche lourde, clientèles difficiles, etc. D'autres mesures découlent des pressions exercées par une certaine catégorie sociale: écoles privées, douance, écoles à vocation particulière, etc.

POURQUOI?

Mais d'où originent ces valeurs qui deviennent si présentes depuis quelques années? Elles sont véhiculées par le courant néo-libéral.

Le néo-libéralisme, courant socio-économico-politique, s'appuie sur un grand principe: la primauté de l'individu.

Rationalité de l'individu

Les néo-libéraux explicitent ce principe de la façon suivante:

• Premièrement, il y a équivalence entre les intérêts particuliers et la poursuite du bien général. En d'autres termes, de la somme des intérêts individuels découle le mieux-être commun.

• Deuxièmement, l'individu est toujours rationnel, c'est donc dire qu'en toute circonstance, les choix exprimés correspondent aux intérêts de l'individu.

• Troisièmement, la rationalité de l'individu est économique. La rentabilité oriente les choix individuels; chacun veut toujours en obtenir plus en investissant le moins. Cette même pensée guide aussi l'offre et la demande que l'offre.

• Et enfin, quatrièmement, l'ordre spontané est toujours supérieur à l'ordre décrété. En d'autres mots, vaut mieux laisser agir librement le jeu de l'offre et de la demande que d'imposer des règles du jeu qui fausseraient cette dynamique.

Donc, selon les néo-libéraux, le marché libre serait la structure sociale qui permettrait, à travers l'expression des choix individuels, l'atteinte de l'optimum social.

Le rôle de l'État

En contexte néo-libéral, le rôle de l'État se réduirait à « protéger notre liberté contre ses ennemis extérieurs et contre nos concitoyens eux-mêmes: il fait régner la loi et l'ordre, il fait respecter les contrats privés, et il favorise la concurrence. »[2]

Avec une conception aussi réductrice du rôle de l'État, il n'est donc pas étonnant de voir les néo-libéraux critiquer l'État tel que nous le connaissons aujourd'hui.

L'État serait devenu trop gros parce que, selon les disciples du néo-libéralisme, il existerait au niveau de l'État un marché (l'offre, les candidats; la demande, l'électorat; le profit, l'exercice du pouvoir). Les candidats offrent toujours plus de services pour satisfaire plus largement la demande, provoquant ainsi un élargissement de l'État.

De plus, la présence de nombreux groupes de pression qui demandent des services, conjuguée à l'absence de groupes exerçant des pressions à l'inverse aurait un effet dynamique à sens unique: le grossissement de l'État.

Enfin, l'État aurait même engendré une nouvelle « classe sociale » qui se retrouve dans l'État et qui, pour assurer sa « reproduction » et son rayonnement, doit viser le grossissement de l'État.

Pour élargir le libre marché

Les tenants du néo-libéralisme qui souhaitent le développement du libre marché exigent que soient satisfaites les conditions essentielles au fonctionnement de ce dernier.

Une de ces conditions serait d'exclure l'État du domaine de l'entreprise privée où il constitue une forme de concurrence « déloyale ». Par exemple, l'État pourrait se départir, au bénéfice du secteur privé, des intérêts qu'il a dans des sociétés à vocation économique. Ou encore, l'État pourrait se désengager, c'est-à-dire confier au secteur privé la dispensation ou la gestion de services publics: éducation, santé, loisirs, communication, etc. Déjà, le Québec a adopté différentes mesures en ce sens dans le domaine du loisir et dans celui des transports par la vente de Québécair. Rappelons également la vente de Cambior, celle de la Raffinerie de sucre de St-Hilaire et celle du Manoir Richelieu.

Une autre condition serait la suppression des rigidités qui empêchent les marchés de fonctionner librement: ce que nous appelons la déréglementation. Ainsi, certains ténors néo-libéraux proposent au gouvernement du Québec d'affaiblir des organismes chargés de l'application de certains règlements (la Régie du logement, l'Office de la protection du consommateur, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la CSST) et même de diminuer l'efficacité de certaines réglementations (la protection du territoire agricole, la loi anti-scab, la loi 101).

Nous pouvons donc constater que le Québec est à établir les mesures qui favorisent l'élargissement du libre marché par la privatisation et la déréglementation répondant ainsi aux exigences néo-libérales. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les néo-libéraux présupposent que l'individu est rationnel, c'est-à-dire capable de faire de « bons » choix. Il ne serait

donc plus nécessaire de conserver certaines formes de règlements ou de mesures protectrices: l'individu ne peut succomber à de mauvais choix. La rationalité économique explique le désengagement de l'État. Idéalement, selon les néo-libéraux, l'État n'a plus à intervenir dans les marchés que ce soit comme acteur principal (entreprises d'État), ou dans un rôle de soutien (subvention, développement économique). Seules les entreprises capables de rationalité économique doivent survivre. Cependant, ces mêmes personnes attendent de l'État qu'il modifie ou finance les infrastructures qui permettront au libre marché de s'élargir.

SI JAMAIS...

L'éclairage apporté par ces quelques principes de base nous permet d'établir des liens entre les mesures énoncées en première partie et des éléments importants de l'approche néo-libérale dont les conditions essentielles au développement du libre marché: la réduction du rôle de l'État, la privatisation et la déréglementation.

Par exemple, l'assouplissement du règlement sur l'enseignement de l'anglais au primaire, tel que voulu par le Ministre, l'assouplissement du règlement sur l'âge d'admissibilité ne s'apparentent-ils pas à la déréglementation? L'accroissement du financement public des écoles privées, l'ouverture de nouvelles écoles privées, le recours à la sous-traitance ne sont-ils pas des mesures de privatisation? N'y a-t-il pas une saveur de « primauté individuelle » dans le discours sur l'excellence individuelle, dans les projets « douance » ou dans les multiples formes de sélection? À ces trois questions, nous pouvons répondre par l'affirmative.

Nous venons de rappeler plus haut des éléments déjà présents dans notre société, alors même que le néo-libéralisme n'a pas encore complètement émergé. Qu'en serait-il si jamais nous vivions dans une société néo-libérale? Il ne s'agit pas de jouer ici aux futurologues, mais de voir à quoi nous mènerait l'application de certaines approches néo-libérales en éducation.

Désengagement de l'État

Pensons d'abord au rôle de l'État en éducation. Celui-ci sera réduit, car l'État se désengagera afin de laisser jouer la rationalité de l'individu et de ne plus concurrencer l'entreprise privée. Deux stratégies permettront à l'État de se désengager.

Municipalisation

La première consistera en une municipalisation du réseau de l'éducation. L'État saupoudrera son rôle au niveau de toutes les municipalités. De cette façon, le niveau administratif se rapprochera davantage des individus qui pourront jouir d'un plus grand pouvoir d'influence. Le système d'éducation se retrouvera à la merci des choix individuels. En effet, les personnes insatisfaites des services d'éducation pour différentes raisons n'auront qu'à déménager dans une autre municipalité pour retrouver un système d'éducation potentiellement différent.

Bon d'éducation

L'autre stratégie, celle qui est la plus souvent évoquée, c'est le « bon d'éducation ». Ce système constitue une modification radicale du mode de finan-

cement de l'éducation: l'État financera les individus plutôt que les commissions scolaires ou les collèges. Les individus, leur bon en poche, pourront magasiner les services d'éducation dans l'institution de leur choix. L'institution choisie recevra de l'État la valeur du bon d'éducation. Cette façon de procéder équivaut à financer l'école privée à 100 %, puisque le bon d'éducation aura une valeur équivalente au coût des services d'éducation pour une personne, qu'il soit dépensé dans une institution publique ou privée.

Pour que les individus puissent faire le « bon » choix, il faudra les informer sur la valeur des différentes écoles. Quoi de mieux qu'un système d'évaluation des institutions pour permettre de les comparer.

Comme la clientèle de chacune des institutions risquera de fluctuer largement d'année en année, ces dernières devront conserver une certaine flexibilité au niveau de leurs dépenses de fonctionnement. Elles auront avantage à décentraliser la négociation des conventions collectives au niveau institutionnel et à ne pas avoir à leur service un trop grand nombre de personnes qui jouiraient d'un statut d'emploi permanent. Elles préféreront avoir recours à des « statuts précaires », qu'elles engageront ou congédieront au gré des fluctuations de la clientèle.

On imagine la concurrence qui s'établira entre les institutions. Celles-ci voudront certainement évaluer les membres de leur personnel, afin de ne garder que les « meilleurs éléments », bonne réputation oblige. Cette évaluation orientée vers la sélection créera certainement une compétition entre les membres du personnel.

Les clientèles, comme nous l'avons mentionné précédemment, choisiront l'institution sur la base de différentes informations. Qui aura accès à ces informations, qui saura les décoder, et qui pourra vraiment faire le choix de changer d'école, d'aller dans une « école de choix » qui sera possiblement distante de son domicile?

Les institutions « réputées » verront un afflux de clientèle. Elles pourront même se permettre de sélectionner des candidates et des candidats. Quel genre de candidates ou de candidats auront-elles avantage à sélectionner si elles veulent obtenir de bonnes performances pour être bien cotées? Ne peut-on pas appréhender une catégorisation des institutions? Des institutions de plus en plus réputées, parce qu'ayant toujours de bons revenus, parce qu'ayant toujours la possibilité de sélectionner. Et des écoles de seconde classe avec des revenus diminués, donc voyant difficilement le moyen de redorer leur blason, sinon, en mettant davantage de pressions sur leurs personnels (baisse de salaire, débordement de la journée de travail pour contribuer au marketing de l'école, compétition entre les personnels...).

D'autre part, les clientèles établiront leur choix d'institution en se référant au type de clientèle déjà présente dans l'institution. Déjà ce phénomène est présent dans notre système d'éducation. En effet, dans certaines commissions scolaires, on a vu des parents faire pression sur les commissaires pour que leurs enfants ne fréquentent pas telle école, parce que celle-ci accueillait des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Ce phénomène que l'on nomme l'homogénéisation des clientèles risquerait de s'amplifier dans un contexte de libre choix des individus.

Des effets sur...

Le système d'éducation

Comme on l'aura vu, la municipalisation du réseau d'éducation et le système des bons d'éducation signifieront le désengagement de l'État en éducation, surtout aux plans de sa mission sociale et de sa mission de contrôle. Son rôle, comme le suggère Milton Friedman, « se limiterait à s'assurer que les écoles répondent à certaines normes minimales - telles que l'inclusion dans les programmes d'un minimum de contenu commun -, d'une façon qui rappellerait beaucoup l'inspection à laquelle on soumet à l'heure actuelle les restaurants pour être sûr qu'ils satisfont à certaines normes sanitaires minimales ». [3]

Les services aux clientèles

Le rôle que se donneront les institutions ne correspondra sûrement pas au rôle social que se donne l'école publique d'aujourd'hui. La lutte aux inégalités et les mesures compensatoires n'auront pas cours dans un contexte de réduction des coûts. L'ouverture à toutes et à tous n'ira pas de pair avec l'homogénéisation des clientèles. Sélection et catégorisation des clientèles permettront difficilement l'atteinte d'un objectif comme la démocratisation de l'école.

Les conditions de travail

La flexibilité des conditions de travail, la décentralisation des négociations, soit au niveau institutionnel, soit au niveau local, la précarité d'emploi de plus en plus répandue, l'évaluation des personnels dans un objectif de sélection réduiront d'autant l'autonomie des personnels et créeront un esprit de compétition entre les membres du personnel. Qu'adviendra-t-il alors de l'action collective qui s'avérera pourtant essentielle devant le renforcement de l'arbitraire patronal?

La primauté de l'individu

Laissé à lui-même, le néo-libéralisme provoquera une réorientation des services éducatifs. Rappelons-nous que la valeur de base du néo-libéralisme, c'est la foi en l'initiative individuelle. Les mesures auxquelles il se réfère ont toutes un même fondement idéologique: l'individu, l'individu-prétexte, car a-t-on déjà vu des entreprises se soucier des individus? Rarement, sauf dans les cas où les individus se sont regroupés et ont réussi, grâce à leur action collective et aux pressions exercées, à forcer les entreprises à en tenir compte ou à obliger les gouvernements à édicter des règles strictes visant à garantir la protection des individus. Par exemple, la création de l'Office de la protection du consommateur et l'adoption de la Loi du même nom sont dues aux nombreuses pressions exercées par les groupes de consommatrices et de consommateurs québécois.

Il faudra donc nous attendre à un renforcement des mesures favorisant l'excellence individuelle. Pour les néo-libéraux, la meilleure façon de favoriser les individus et d'ouvrir également de nouveaux champs d'investissement pour l'entreprise privée, c'est l'application de la théorie dite « du capital humain ». Voici sommairement comment s'appliquerait cette théorie: des entreprises identifient et sélectionnent de très jeunes candidates et candidats; elles investissent en eux en finançant leur formation; en retour,

ces candidates et candidats verseront aux investisseurs, pendant la durée de leur période active, une fraction de leur salaire.

Des intérêts à satisfaire

Cette théorie affectera directement le domaine de l'éducation. Dans un contexte de libre marché et donc de concurrence, les intéressés devront s'assurer que seuls leurs candidates et candidats pourront bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage possibles et au meilleur coût de façon à ce qu'ils obtiennent les emplois les plus rémunérateurs et qu'ils les occupent longtemps. Les intéressés feront donc des pressions pour que soient instaurées des mesures exclusives qui avantageront leurs candidates et candidats.

L'entrée précoce

L'entrée précoce à l'école permettra normalement une entrée hâtive sur le marché du travail, donc un allongement de la période active. Ce qui se traduira par plus de gains pour les investisseurs comme pour leurs candidates et candidats.

Le saut d'année

Cette deuxième mesure sera bénéfique à deux égards. Premièrement, elle réduira la durée de la période de formation, c'est-à-dire les coûts ou l'investissement. Deuxièmement, elle aura un effet identique à l'entrée précoce à l'école, elle permettra une entrée hâtive sur le marché du travail.

Des mesures de soutien pour une meilleure formation

Les investisseurs auront intérêt à voir leurs candidates et candidats occuper les emplois les plus rémunérateurs, comme les candidates et candidats auront intérêt à obtenir les meilleurs revenus. Ceux-ci devront donc faire partie de l'élite scolaire. Il faudra développer au maximum leurs dons et leurs talents. Pour ce faire, ils bénéficieront de mesures de soutien particulières, tels des projets « douance », et on les regroupera dans des écoles particulières où on pourra leur affecter du personnel « excellent ».

IL FAUT RELEVER LA TÊTE

Une telle vision peut vous paraître apocalyptique. Pourtant, le rapport Gobeil propose le bon d'éducation. Certaines localités américaines l'ont déjà expérimenté, sans grand succès toutefois, car la population a tout de même privilégié l'école de quartier [illegible] et les parents des couches sociales « supérieures » ont eu tendance à profiter des possibilités de choix. Depuis 1979, le Chili procède à la municipalisation du système d'éducation et tragiquement d'ailleurs. En effet, depuis la promulgation d'un décret gouvernemental obligeant les municipalités à rentabiliser leurs écoles, celles-ci ont procédé à des congédiements massifs de personnels, elles ont même imposé des frais d'inscription. Certaines petites municipalités ont cédé la gestion de leur école à l'entreprise privée locale. Le ministre de l'Éducation à Santiago a déclaré ne plus avoir le contrôle du système d'éducation. Bill Van der Zam, premier ministre de la Colombie-Britannique, n'est-il pas à implanter un mode d'évaluation des enseignantes et des enseignants dans sa province?

Les conséquences du néo-libéralisme en éducation sont nombreuses. L'éducation sera rabaissée à un produit de consommation, un marché où jouera le jeu de l'offre et de la demande. Les institutions, pour s'attirer une clientèle, devront offrir le produit qui plaira et regrouper une clientèle sélecte. Nous assisterons à la disparition du caractère démocratique de l'éducation et à l'accroissement des inégalités. Ce sera le règne de l'individualisme et la fin de la promotion des valeurs collectives. Comme disait Marc Garneau, dans son allocution d'ouverture aux États généraux de l' Education: « *Un étudiant moyen ou au-dessus de la moyenne repaiera ce que le système lui aura donné en gagnant davantage, en payant plus d'impôts, et en finançant plus de programmes d'aide pour ceux qui ne sont pas aussi avantagés.* »[4] Ce que prônent les valeurs néo-libérales, c'est la réaffectation des ressources éducatives au soutien d'une future élite; la production d'une société de plus en plus hiérarchisée. Dans un tel contexte, il ne reste pas beaucoup de place pour des mesures compensatoires en soutien aux plus démunis.

Cependant, ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que l'ampleur des mesures néo-libérales en éducation sera inversément proportionnelle à l'opposition que nous saurons manifester.

Cette opposition sera de deux ordres: social et politique, syndical et pédagogique.

L'approche d'ordre social et politique se devra d'être fidèle à notre conception d'une société démocratique. Une société qui se préoccupe de la lutte aux inégalités, qui cherche à réduire les écarts se doit d'adopter des politiques de plein emploi, d'aide sociale, d'accès à l'égalité ou de développer des services de soutien aux groupes aux prises avec des difficultés particulières (logements sociaux, foyers d'hébergement pour personnes âgées, maisons d'hébergement pour femmes battues, etc.). Au niveau de l'école, la poursuite des mêmes objectifs passe par des services d'éducation vraiment gratuits, des mesures d'aide en milieu socio-économiquement faible, des services de soutien aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, des mesures d'accueil pour les allophones, des programmes de formation qui ne conduisent pas à des culs-de-sac ou à la sélection et à l'élimination, la lutte aux pratiques sexistes, etc.

L'approche syndicale et pédagogique quant à elle consistera en la revendication d'amélioration aux conditions d'enseignement et d'apprentissage. Quantitatif et qualitatif ne s'opposent pas, c'est ce que nous devrons démontrer. Il faudra revendiquer des mesures qui feront la jonction entre meilleures conditions de travail et meilleurs services. Par exemple, à l'éducation des adultes, des améliorations au niveau de la sécurité d'emploi des personnels amèneront une plus grande stabilité dans les services et une amélioration des services, puisque ces personnels auront à tout le moins des moments prévus à leur horaire pour planifier, rencontrer les étudiantes et les étudiants, etc.

Bien qu'il n'y ait pas nécessairement adéquation mécanique entre meilleures conditions d'exercices et amélioration des conditions d'apprentissage, on peut affirmer que l'amélioration des premières a rarement un effet négatif sur les deuxièmes. Ainsi, la diminution du nombre d'élèves par classe ne change pas nécessairement les approches pédagogiques, mais elle donne à celles et ceux qui désirent les changer de meilleures conditions pour le faire.

Une autre forme d'opposition syndicale et pédagogique sera de remettre de l'avant les approches pédagogiques que nous préconisons en tant que Centrale syndicale. Cette approche pédagogique part des élèves en tenant compte de leurs valeurs, de leur culture et de leur vécu. Elle veut les outiller pour leur permettre de comprendre la réalité physique et sociale pour qu'ils puissent agir sur elle. Finalement, cette approche pédagogique cherche à développer l'ensemble des potentiels des jeunes en misant autant sur les relations adultes-jeunes que sur les relations entre les jeunes.

En somme, ce sera maximiser ce qui caractérise l'école publique: son ouverture à toutes et à tous, son approche démocratique, son respect du pluralisme et sa prise en compte du multiculturalisme.

Une opposition qui en sera une de propositions.

NOTES

1. Cette partie s'inspire d'une communication de Monsieur Gilles Breton, professeur à l'Université Laval (août 1986, session de formation en économie politique).

2. Friedman, Milton, **Capitalisme et liberté**, traduit par A.M. Charno, Éditions Robert Laffont, Paris, 1971, p. 14.

3. Friedman, Milton, ibid. p. 17.

4. In **Le Devoir**, 3 avril 1986.

NOTES DE RECHERCHE

Titres déjà parus:

1. Les nouvelles technologies et l'avenir de la formation. Éléments préliminaires d'une problématique formation-emploi (novembre 1985), 10 p. D-8700.

2. La douance: l'urgence d'un débat (janvier 1986), 31 p. D-8707.

3. Le Rapport Macdonald et les politiques sociales. Un « modelling » pour les programmes sociaux, février 1986), 18 p. D-8713.

4. Le congé-éducation payé, (février 1986), 33 p. D-8729.

5. À l'orée de l'an 2000: repenser l'État-providence, (mars 1986), 45 p. D-8736.

6. Impact de l'informatique sur le travail des conseillères et conseillers d'orientation du Saguenay—Lac St-Jean, (avril 1986), 22 p. D-8749.

7. L'action politique et les organisations syndicales: une problématique, (avril 1987), 14 p. D-8898.

8. Prendre une retraite différente, (les expériences des autres pays industrialisés), (mai 1987), 30 p. D-8921.

9. Les organisations syndicales québécoises et l'action politique, (juin 1987), 22 p. D-8930.

10. La santé et le système de soins québécois: survol de la situation, (septembre 1987), 80 p. D-8962.

11. Le néo-libéralisme en éducation: et si jamais..., (octobre 1987), 16 p. D-8999.

On peut se procurer ces documents au Centre de documentation de la CEQ, 2336, chemin Ste-Foy, C.P. 5800, Sainte-Foy, (Qc) G1V 4E5, au coût de 3,00 $ la copie.